
Adresse de la société populaire de Reims (Marne) qui fait part à la Convention de l'ouverture d'une souscription pour la construction et l'équipement d'une frégate, lors de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Reims (Marne) qui fait part à la Convention de l'ouverture d'une souscription pour la construction et l'équipement d'une frégate, lors de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 496-497;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24340_t1_0496_0000_12

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[*Sauveur-sur-Douve, 1^{er} mess. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

La Société républicaine de Sauveur-sur-Douve, district de Valognes, admiratrice de vos vertus, de l'énergie que vous déployés pour anéantir les Tyrans, et des moyens que vous employés pour terrasser les ennemis de la Liberté, vous félicite sur vos travaux sublimes. Continués, citoyens législateurs, de vous occuper du Salut de l'Etat; tant que vous en serés occupés, nous n'aurons rien à craindre ni des ennemis du dehors, ni de ceux du dedans.

Après avoir déjoué tous les complots des malveillans, votre vigilance active a également déjoué ceux des scélérats qui ont osé attenter aux jours de deux de nos Représentants; c'est une preuve, citoyens législateurs, que l'Être Suprême veille sur vous et sur le peuple françois.

Notre petite commune, Citoyens Législateurs, n'a point été la dernière à faire tous ses efforts pour seconder vos vues. Elle a fourni 2 habits, 3 sabres, 3 fusils neufs avec leurs bayonnettes; les propriétaires de ces fusils, agés de 16 et 17 ans, ont voulu s'en servir eux-mêmes et sont aux armées. Environ 400 hommes sont sortis de son sein pour la défense de la patrie. Il a été envoyé de cette commune au district de Valognes 20.000 livres en métal de cloches et 1.000 livres de cuivre. Elle a en outre donné 402 chemises, 7 paires de guêtres, 82 paires de souliers et 101 marcs 11 Onces d'argenterie. Tous ces objets desquels le district de Valognes a donné son reçu ne tarderont pas, nous le présumons, à parvenir à leur destination. S. et F. »

GENET (*présid.*), LEGOUPIL, LEMAITRE, DEUR.

6

La société populaire de Pontacq, département des Basses-Pyrénées, justifie le représentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme), de la calomnie lancée contre lui; elle fait l'éloge de son patriotisme, de sa vigilance et de son énergie.

Renvoi au comité de salut public (2).

7

Le conseil-général de la commune de Nozeroy, département du Jura, écrit à la Convention nationale qu'il lui adresse, par la voie du district, le reste de l'argenterie de leur église, consistant en 1 calice, 1 ciboire, 1 croix, 1 statue de Saint-Antoine et 3 *pyxides*: le tout pesant 20 marcs. Il ajoute que le 14 vendémiaire, il lui en avoja 44 marcs; que 100 guerriers équipés, l'élite de leur population, sont partis pour la défense des frontières; qu'il leur a fait passer 100 chemises, 100 paires de guêtres et 100 paires de souliers, et qu'il a déposé dans les magasins de la République 6 milliers de métal de cloches, 58 paires de draps, 28 couvertures, 14 matelas, 14 traversins et 3 quintaux de vieux linge.

(1) C 311, pl. 1233, p. 10.

(2) P.V., XLII, 168. Voir plus bas n° 14.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés et approvisionnements (1).

[*Nozeroy, 25 prair. II*] (2)

« Citoyens représentans,

Le rapport de Robespierre sur les idées religieuses nous parvint le 7 du courant. Trois jours après, notre curé abdiqua. Nous vous adressons en conséquence, par la voye du district, le reste de notre inutile argenterie d'église. Il consiste en 1 calice, 1 ciboire, 1 croix, 1 statue de St. Antoine et 3 *pyxides*, le tout pesant 20 marcs. C'est notre 3^e envoy. Le 14 vendémiaire, nous en envoyames déjà, par la voye du district, 44 marcs; en 1791, un commissaire du district en avoit distrait, nous ne savons pas combien, faute de verbal de pesée dans notre greffe. Entre cette dernière époque et ce jour, 100 guerriers équipés, l'élite et le 8^e de notre population, sont partis pour la défense des frontières. Nous leur avons adressé 100 chemises, 100 paires de guêtres et 100 paires de souliers. Nous avons adressé dans les magasins de la République 6 milliers de métal de cloche, 58 paires de draps, 28 couvertures, 14 matelats, 14 traversins et 3 quintaux de vieux linge.

Ce n'est pas par ostentation que nous rappelons nos offrandes, ce n'est que pour gémir de leur modicité et de la détresse qui ne nous permet pas de leur donner plus d'étendue, et qui nous fait craindre même de recourir à votre assistance pour les réparations urgentes de notre temple à l'Être Suprême.

Vive la République et les montagnards ».

CHAPEAU, REGNAULT (*maire*), CHAMPREUX

8

La société populaire de Reims, département de la Marne, adresse à la Convention nationale extrait de la délibération de sa séance du 1^{er} messidor, qui contient un arrêté portant qu'il sera ouvert une souscription volontaire pour construire et équiper une frégate, et qui constate que, par un mouvement général, aux bruits des plus vifs applaudissemens et aux cris de *vive la République!* les citoyens se sont portés en foule au bureau pour y faire leurs souscriptions, et qu'on y voyoit avec un vif intérêt l'indigent vouloir devancer le riche, et déposer ce que la sueur de son front lui a procuré pour se nourrir lui et sa famille.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La sté. popul. et régénérée de la Comm. de Reims à la Conv.; s.d.*] (4)

Un membre, à la suite d'une discussion énergique, démontre que tous les sociétaires doivent, en leur qualité de Jacobins, surveiller, plus que per-

(1) P.V., XLII, 168.

(2) C 311, pl. 1233, p. 9.

(3) P.V., XLII, 169. *J. Sablier*, n° 1459.

(4) C 314, pl. 1255, p. 48. (Extrait du Registre des Délibérations de la société populaire et régénérée de la Commune de Reims. Séance du 1^{er} Mess II)

sonne, l'exécution de la Loi salutaire du Maximum; il les engage à prendre l'attitude digne de tout vrai républicain pour sauver la Patrie; il expose que dans ce moment il faut plus que jamais faire des sacrifices.

Oui, s'écrie-t-il! Reims s'est déjà distingué en envoyant à la frontière un grand nombre de défenseurs, et cependant Reims pourroit en faire encore d'avantage, si j'en crois le Patriotisme de la grande majorité de ses habitants! il faut que dans ce moment tous les riches qui n'ont fait de sacrifices que ceux que les circonstances et peut-être même leur intérêt exigeoient, en fassent encore de plus grands! L'Escadre française, comme vous le savez, vient de se distinguer malgré l'infériorité de 14 vaisseaux; L'Anglois, malgré ses forces supérieures, a éprouvé sur mer, comme il l'a éprouvé tant de fois sur terre, que ce n'est point le nombre des françois qui fait leur force, mais bien leur courage, leur ardent amour pour la Liberté, premier mobile de toutes leurs actions; il a vu, malgré ses ruses et ses efforts combinés, s'échapper de ses mains cette riche flotte américaine que nos Comités sauveurs, nos Représentants ont fait venir pour nous alimenter; et ce n'est qu'après avoir perdu plusieurs de ses vaisseaux, beaucoup de ses soldats, qu'il a été obligé de quitter un combat qu'il n'avoit livré que dans l'intention de nous affamer et de nous perdre. eh bien! Citoyens, montrons à ces Anglois esclaves que les Républicains françois sont invincibles et sur terre et sur mer. Arrachons à ces tyrans des mers le sceptre dominateur avec lequel ils veulent nous asservir; Montons notre Marine sur un pied respectable et terrible! que tous les cœurs s'élancent vers cette idée! que tous les sacrifices ne nous coûtent rien! Paris, Bordeaux et autres communes viennent de nous donner l'exemple; ils viennent d'ouvrir une souscription pour la construction et l'armement d'un vaisseau; que Rheims ne le cède en rien à ces grandes communes! que Rheims, qui a déjà plus d'une fois bien mérité de la Patrie, recoive de nouveau cet éloge flatteur de la Convention; je propose donc qu'il soit ouvert une souscription pour la construction et l'équipement d'une frégate, à laquelle la Convention sera invitée de donner le nom qu'elle voudra.

Cette motion, qui avait fait passer dans tous les cœurs le plus vif enthousiasme, n'est combattue que parce que l'on vouloit faire construire plutot un vaisseau qu'une frégate. Cependant, après une légère discussion, il est arrêté, au milieu des plus vifs applaudissements plusieurs fois répétés 1) qu'il sera ouvert une souscription volontaire pour construire et équiper une frégate. 2) que le Comité de correspondance fera à ce sujet une adresse à nos Concitoyens. 3) que demain dans une séance extraordinaire le Comité de correspondance présentera à la société cette adresse. 4) que les sociétaires sont invités de monter au Bureau pour y porter leur souscription, et qu'en outre il sera envoyé une Circulaire à chacun des membres pour qu'aucun

Par un mouvement général, aux bruits des plus vifs applaudissements, et des cris de Vive la République, les membres se portent en foule au Bureau pour y faire leurs souscriptions; on y voit avec un vif intérêt l'indigent vouloir devancer le riche, et déposer ce que la sueur de son front lui a procuré pour se nourrir lui et sa famille; dans ce moment d'enthousiasme il désire des richesses, mais pour les offrir à la Patrie.

Signé FRESSENCOURT VILLIET, PAQUOT, *secrétaires*,
HURTAUT, *président* (1).

9

La société populaire de la commune de Pousan, district de Montpellier, département de l'Hérault, témoigne son indignation sur ce que la loi du *maximum* est si peu respectée; elle invoque des lois rigoureuses et répressives contre les infracteurs.

Renvoi au comité de salut public (2).

10

La commune de Polisy, département de l'Aube, n'a d'autre regret que de ne pouvoir ajouter dans ce moment de nouveaux dons à ceux qu'elle vient de faire à la patrie; elle vient d'adresser à son district à Bar-sur-Seine 79 chemises, 2 paires de guêtres, 1 drap, 11 aunes 3/4 de toile, 100 livres de vieux linge pour charpie, 11 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie provenant de son église, ainsi qu'un millier de métal de cloches.

Elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés et approvisionnements (3).

11

La société populaire d'Ambérieu, département de l'Ain, se plaint de l'inexécution de la loi du *maximum*; elle sollicite des peines capitales contre les infracteurs, et invite la Convention nationale de rester à son poste pour le triomphe de la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

(1) Pour Extrait conforme. Les Membres du Comité de Correspondance SAUBINET TRONSSON, CAIOUL, FRESSEMONT VILLIET.

(2) P.V., XLII, 169. Mentionné par J. Sablier, n° 1459.

(3) P.V., XLII, 169.

(4) P.V., XLII, 169. Mentionné par J. Sablier, n° 1459.